



Mairie de MORTEMART

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 27 mai 2026 à 18h00

Convocation du 22.05.2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART, dûment convoqué le 22 mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Ishta LEMEUX, Maire.

Présents : Mme LEMEUX Ishta, M. HEMON Fabrice, Mme SALA Eva, M. ROULAND Éric, M. BAUDU Bruno, Mme LEUENBERGER Marie-Thérèse, Mme ROBERT Cécile.

Absents excusés : M. COLOMINE David donnant procuration à M. HEMON Fabrice, Mme MARINKOVIC Ika donnant procuration à Mme LEMEUX Ishta, M. LECLAIRE Yves donnant procuration à Mme SALA Eva,

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants 10

A été élue secrétaire de séance : Mme SALA Eva

Mme LEMEUX Ishta procède à la lecture du PV du 27 mai 2026, qui est adopté à l'unanimité par les dix conseillers présents.

L'Ordre du jour est consacré aux points suivants :

MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

La Maire rappelle aux membres de Conseil Municipal que les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions.

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, doivent faire l'objet d'un mandat.

Conformément aux articles L 2123-18 et R. 2123-22 du CGCT ce mandat spécial doit être délivré :

A des élus nommément désignés ;

Pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;

Accomplie dans l'intérêt communal ;

Et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifié.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France :

Madame Ishta LEMEUX, Maire de la commune doit se rendre à NAJAC (AVEYRON) pour représenter Mortemart au Congrès annuel des Plus Beaux Villages de France ;

Le déplacement a lieu du vendredi 5 au dimanche 7 juin 2026,

Les frais de repas ainsi que les nuitées sont facturés directement à la commune, reste à rembourser à Madame la Maire les indemnités kilométriques à hauteur de **0,636 €** du kilomètre parcouru.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner mandat spécial à Madame Ishta LEMEUX pour son déplacement dans le cadre du Congrès annuel des Plus Beaux Villages de France, du 5 au 7 juin 2026.

Et précise que les frais kilométriques seront remboursés sur la base d'un état de frais fourni par Madame Ishta LEMEUX à hauteur de **0.636 €** du kilomètre parcouru.

Madame Eva SALA, conseillère municipale déléguée à la commission Tourisme, Culture et Loisirs, participera également à ce déplacement. Aucun remboursement de frais ne sera pris en charge par la commune à son bénéfice.

Vote : 8 pour et 2 contre

MODIFICATION DE LA DELEGATION AU MAIRE POUR PRENDRE DES DECISIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 212-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame la Maire informe le Conseil municipal que certaines dispositions de la délibération portant délégation au maire doivent être précisées à la demande des services préfectoraux. Les modifications portent sur les délégations suivantes : 2, 3, 16, 17, 26 et 30.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal vote pour.

Vote : 10 pour

TARIF REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCES AMBULANTS, TYPE FOOD-TRUCK, BROCANTE PROFESSIONNELLE, TERRASSES DE CAFE ET LES MANIFESTATIONS

Madame la Maire informe aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de fixer des tarifs pour l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants, les terrasses de café et les manifestations qui ont lieu sur notre commune.

A compter du 1^{er} septembre 2026, toute occupation du domaine public communal par un commerce ambulant ou assimilé fera l'objet d'un paiement d'une redevance,

La redevance est fixée comme suit :

- Food-Truck : 6€ par jour avec branchement électrique inclus (5€ pour la place et 1€ pour le branchement)
- Brocante professionnelle : 200 € pour l'édition 2026. À compter du 1^{er} septembre 2026, la redevance est fixée à 50 € par jour d'occupation du domaine public.
- Manifestations : 50€ par jour et gratuité pour les associations de la commune
- Terrasses de café : 50€ par saison

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De donner pouvoir à Madame la Maire pour signer les conventions et prendre toute mesure nécessaire à la bonne organisation de ces manifestations qui auront lieu sur le domaine public.

Vote : 9 pour et Abstention : 1

BROCANTE PROFESSIONNELLE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'organisateur de brocantes professionnelles, Monsieur AZCONAGA, a sollicité la commune pour organiser un nouvel événement qui se déroulerait le dimanche 9 août 2026 sur la journée. Cette manifestation donnant lieu à la signature d'une convention pour l'occupation du domaine public, est assortie du paiement d'une redevance de 200 euros cette année encore.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accueillir de nouveau cette manifestation, de donner pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention et prendre toute mesure nécessaire à la bonne organisation de cette brocante.

Vote : 10 pour

COTISATION 2026 REFUGE FOURRIERE SPA

Madame la Maire présente l'appel de cotisation pour la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne, le montant par habitants est de $1.22 \times 128 = 156.16\text{€}$.

Un échange a lieu sur la prolifération des chats errants et l'intérêt de sensibiliser les propriétaires à la stérilisation des animaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue le financement des cotisations selon le détail ci-dessus et dit que les crédits seront inscrits à l'article 6281 du budget 2026.

Vote : 10 pour

QUESTIONS DIVERSES

Vente du bâtiment des Carmes :

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente de l'ancienne école de vente est abandonnée à ce jour suite au non financement des acquéreurs. Madame Eva SALA propose donc de mettre une partie de ce bâtiment en location pour des expos-ventes suite à une demande de l'association « ArtLimousin » pour la période de juin à septembre 2026. Nous attendons que l'agence Human nous transmette le protocole d'annulation de vente.

Décision modificative

Suite à la demande du Centre de Gestion Comptable de Bellac, une décision modificative doit être prise pour la section investissement, suite à une insuffisance de crédits sur certains chapitres découlant de la non vente de l'ancienne école.

Un échange nourri est intervenu entre plusieurs conseillers municipaux et Madame la Maire concernant l'information du Conseil sur ce dossier.

Madame la Maire indique que la question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance et que les éléments préparatoires seront transmis préalablement aux conseillers municipaux.

Démoussage Agence Postale Communale

Monsieur Bruno BAUDU souhaite savoir s'il est possible de démousser la toiture de l'agence postale.

Nettoyage et lettrage du monument aux morts

Monsieur Yves LECLAIRE a proposé de nettoyer et de repeindre le Monument aux Morts.

Journées du Patrimoine

Pour la Journée du Patrimoine, Monsieur Yves LECLAIRE a également proposé d'exposer de vieilles photos de Mortemart dans les salles communales et de faire une visite guidée 1 jour sur 2.

Avancé fontaine

Une entreprise interviendra le 2 juin 2026 dans l'après-midi pour la fontaine de la commune.

Mr Bruno BAUDU ainsi que Mme Cécile ROBERT seront présents pour assurer la sécurité, ainsi que l'agent communal.

Nuit romantique

Madame la maire informe que Clara Boric, de la compagnie Le Théâtre des Astres à Mortemart, propose une prestation Chansons françaises/Piano pour animer la Nuit Romantique du 27 juin. La prestation s'élève à 400€, cette proposition n'a pas été retenue en raison des contraintes budgétaires de la commune.

Edith Barthélémy, propriétaire du restaurant Douce Demeure, propose d'augmenter son prix de repas de 25 euros à 27 euros, et de reverser les 2 euros à la prestation musicale qui sera retenue.
Par ailleurs, Madame La Maire doit se renseigner auprès de la SACEM sur le coût de diffusion de musique.

Point lecture

Madame la Maire propose qu'un point lecture soit installé dans la Mairie, pour que les administrés aient accès plus facilement aux livres et autres articles de bibliothèque mis à leur disposition, Une rencontre avec le responsable de la culture de la CCHLEM est prévue le 9 juin pour obtenir plus d'informations.

Panneau passage Piéton

Monsieur Bruno BAUDU demande s'il est possible de mettre un panneau signalétique au niveau du passage piéton de la poste.

Signalétique des exposants et brocanteurs de la commune

Monsieur Bruno BAUDU demande à l'équipe municipale s'il est possible que les exposants ou brocanteurs mettent un panneau pour signaler qu'ils sont ouverts.

Madame la Maire précise que toute demande d'installation de panneau de signalisation par les exposants ou brocanteurs doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie.

Mutualisation de mise à disposition de personnel avec la commune de Montrol-Sénard

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal d'une demande de mutualisation de personnel avec la commune de Montrol-Sénard. Cette mutualisation pourrait concerner la mise à disposition d'un agent pour assurer les fonctions de secrétariat de mairie en période de congés, ainsi qu'une aide ponctuelle pour l'entretien de la voirie communale, selon des modalités de facturation à définir entre les deux communes. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Boîtes aux lettres :

Monsieur Bruno Baudu indique à l'équipe municipale que les ateliers d'artistes n'ont pas de boîtes aux lettres, ou l'achètent eux-mêmes. Madame la Maire indique qu'une demande écrite doit être formulée pour demander une boîte aux lettres. Ou que les demandeurs déposent leur requête directement à la Mairie.

Un échange contradictoire est intervenu entre un conseiller municipal et Madame la Maire.

La séance s'est poursuivie après cet échange.

Chemin TERRA AVENTURA

Madame Cécile Robert informe que les chemins de Terra Aventura ne sont pas entretenus, pour que les touristes et autres puissent s'y promener.

Rachat de matériel

Un point sur le matériel de la commune pour son entretien est nécessaire, un inventaire doit être réalisé afin d'évaluer les besoins.

La séance est levée à 20h15

La Maire
Mme Ishta LEMEUX



La secrétaire de séance
Mme Eva SALA